

**EXTRAIT du REGISTRE**  
**des Délibérations du Conseil Municipal**

---

Séance du 25 octobre 2023,

**OBJET : Décision modificative n°5/2023 du budget Général – Intégration frais d'études suivis de réalisation**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq octobre à dix-huit heures et trente-huit minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-neuf octobre deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, DRHOVIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 6**

BOYER Corinne pouvoir à Madame Gaëlle FORAY  
CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Patrick GENOD  
DOMINGUEZ Solange pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
FORAY Gaëlle pouvoir à Olivier BROCHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 3**

CYVOCT Jean-Michel  
GUILLERMET Maria  
LYAUDET (MARIN) Jessie

**Soit 20 conseillers, 6 pouvoirs ayant été déposés mais 5 pouvant être pris en compte, soit 25 votants.**

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

Suite à la demande du Service de Gestion Comptable d'Oyonnax, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que la commune doit intégrer des frais d'études aux travaux terminés sur les ex-communes de Cormaranche et d'Hostiaz puisque celles-ci ont été suivies de travaux :

Compte	Désignation	N° d'inventaire	Année acquisition	Valeur origine HT	Imputation définitive
2031	Etude Carrefour de la Millière - Cormaranche	COR2031/01	2015	1 080,00 €	2041582
2031	Etude pour le chauffage de la mairie et du gîte Hostiaz	HOS203-2013	2013	2 152,80 €	2132
2031	Etude salle des fêtes Hostiaz	HOS203-2016	2016	1 320,00 €	2132

Il convient de procéder à des opérations d'ordre budgétaire au chapitre 041 du **budget GENERAL**. Ces opérations n'ont aucune incidence sur le budget.

**Vu** l'avis favorable de la commission finances réunie le 16 octobre 2023.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil de réaliser des mouvements de crédits, au **BUDGET GENERAL** afin d'intégrer ces frais d'études :

Compte	Libellé du compte	Dépenses	Recettes
2041582 - 041	Bâtiments et installations	+ 1 080 €	
2132 - 041	Immeubles de rapport	+ 3 473 €	
2031 - 041	Frais d'études, de recherche, de développement et frais d'insertion		+ 4 553 €
<b>Total de la section d'INVESTISSEMENT</b>		<b>+ 4 553 €</b>	<b>+ 4 553 €</b>

**Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTÉ** la décision modificative, selon le détail exposé ci-dessus,
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

